

— PARRAINAGE OIKOS —

# Sous le signe de la confiance

Recommandez-nous un proche  
pour une maison ou un terrain et

**GAGNEZ 1 200€ !**



Nos clients nous recommandent depuis 25 ans

## Vous aussi, partagez et devenez parrain !

### Pour une maison

Vous connaissez une personne de votre entourage intéressée par la construction d'une maison Oikos



Vous nous adressez  
ses coordonnées par mail :  
[contact@maisons-oikos.com](mailto:contact@maisons-oikos.com)



Votre filleul signe  
un contrat avec Oikos



Au démarrage des travaux

**vous recevez un chèque de 1 200€**



Nos clients nous recommandent depuis 25 ans

## Vous aussi, partagez et devenez parrain !

### Pour un terrain

Vous nous présentez une personne qui possède un terrain constructible, que nous pouvons proposer en exclusivité à nos clients



Vous nous adressez  
ses coordonnées par mail :  
**[contact@maisons-oikos.com](mailto:contact@maisons-oikos.com)**



Une maison Oikos  
est construite sur ce terrain



Au démarrage des travaux

**vous recevez un chèque de 1 200€**



Partout dans la région, avec Oikos vous êtes

## sous le signe de la qualité

### Depuis 25 ans, nous construisons vos rêves sur du solide

Nous vous proposons des maisons sur-mesure, des résidences aux emplacements choisis et des terrains dans toute l'Alsace. Notre promesse ? Conjuguer le meilleur de notre expérience et de notre engagement pour réaliser le bien de vos rêves. Notre signature ? Vous garantir le mieux vivre ensemble. Pour longtemps.



#### Les maisons sur-mesure

Découvrez toutes nos idées de maisons, inspirez-vous et venez créer avec nous la vôtre !



#### Les Pléiades

Votre maison Pléiade est «prête à vivre» ! Découvrez nos emplacements privilégiés, dans toute la région !



#### Les maisons témoin

À découvrir pour toucher du doigt votre nouveau projet !



#### Les terrains

Dans toute la région, pour réaliser avec vous votre rêve de maison sur-mesure !

## RÈGLEMENT DU PARRAINAGE

**Article 1 :** L'offre exceptionnelle de parrainage est valable pour tout filleul dont les coordonnées nous auront été transmises du 01/01/20 au 31/12/21 **Article 2 :** Le filleul devra être déclaré avant toute prise de contact directe avec Oikos. Dans le cas contraire, il ne pourrait être pris en compte, et le parrain en serait immédiatement informé **Article 3 :** Pour devenir parrain, il suffit de nous retourner votre bon de parrainage complété en main propre, courrier, fax ou E-mail **Article 4 :** Dans le cas où un même filleul / terrain serait recommandé par une ou plusieurs autres personnes, c'est la date de réception du premier bon de parrainage qui déterminera le parrain **Article 5 :** Le montant du parrainage sera versé au parrain dès que les travaux auront démarré. Il appartiendra ensuite au parrain de déclarer la somme perçue avec ses revenus, lors de sa déclaration fiscale pour l'année de perception du parrainage. 3 parrainages au maximum pourront être perçus dans la même année **Article 6 :** Le parrainage ne peut pas être rétroactif, ni être validé dans le cas où il serait déclaré par un professionnel mandaté, pouvant par ailleurs prétendre à une rémunération **Article 7 :** Nous nous réservons le droit d'interrompre toute opération de parrainage. Néanmoins les parrainages en cours au moment de l'arrêt de l'opération resteraient acquis aux parrains, à condition que la construction concernée par le parrainage soit réalisée dans un délai maximum de 6 mois à dater de la date d'arrêt de l'opération **Article 8 :** Conformément à la loi informatique et liberté, vous et votre ou vos filleuls disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui auraient été transmises et enregistrées **Article 9 :** Le parrain comme le filleul doivent être des personnes physiques majeures.



03 90 23 50 60  
[contact@maisons-oikos.com](mailto:contact@maisons-oikos.com)  
[maisons-oikos.com](http://maisons-oikos.com) |  UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE  
PROCIVIS ALSACE